

Décision n° 2023-4041 du 15/12/2023

Objet : Convention entre l'EPT et Territoires des Arts pour la mise à disposition à titre gratuit d'une salle du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Kremlin Bicêtre pour l'année 2022/2023.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1863 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président de l'Etablissement public territorial ;

Vu la délibération n°2020-12-15-2111 du Conseil territorial du 15 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Président, aux Vice-présidents et aux Conseillers délégués ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Joachim LEROUX, directeur du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Kremlin-Bicêtre ;

Vu les projets de conventions de mise à disposition de salles du conservatoire du Kremlin Bicêtre ;

Considérant la nécessité pour l'organisme Territoires des Arts de bénéficier de la mise à disposition ponctuelle d'une salle du Conservatoire à Rayonnement intercommunal du Kremlin Bicêtre pour la préparation du concours PEA Théâtre ;

DECIDE :

Article 1^{er} : de signer la convention de mise à disposition à titre gracieux d'une salle du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Kremlin Bicêtre au bénéfice de l'organisme Territoires des Arts pour la préparation au concours PEA Théâtre.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services de l'EPT est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Madame la Préfète du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

Au Kremlin-Bicêtre, le 15 décembre 2022

Pour Le Président, par délégation
Le Directeur du Conservatoire
à Rayonnement Intercommunal du Kremlin Bicêtre



(Handwritten signature of Joachim LEROUX)

Joachim LEROUX

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le : 01/02/2023

Publié le : 01/02/2023